Département

du Bas-Rhin

COMMUNE DE DIMBSTHAL

Arrondissement

de Saverne

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus :

11

Séance du Mardi 27 Janvier 2015 à 19h

Conseillers en fonction:

11

Conseillers présents :

Sous la présidence du Maire Claude SCHMITT, Maire

Procuration:

11

Etaient présents:

Les Conseillers : MM. D. ANTONI -M.AMAT - S. DIETRICH - Mme C. EHRHARDT - -G. EINSELEN M. HISS - Y. STEVAUX --- S. WENDER -- A. WOLBERT -

Melle J. ZAGALA

Secrétaire de séance WENDER Sébastien

Absents excusés: Néant

Convocation et affichage: 15 Janvier 2015

Ordre du jour

2015-01	Adoption du Procès verbal du 9 Décembre 2014
2015-02	Etat des Restes à réaliser
2015-03	Logement communal – Révision du loyer
2015-04	Demandes de subvention
2015-05	Affectation du produit des baux de chasse communaux
2015-06	DETR 2015
2015-07	Avenant 6 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion
2015-08	Divers et Informations

2015-01. Adoption du Procès-verbal du 9 Décembre 2014

Le procès verbal de la séance du 9 Décembre 2014 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2015-02. Etat des Restes à réaliser

l'instruction budgétaire M14 VU

le budget de la commune de DIMBSTHAL ٧u

Monsieur le Maire précise qu'après la clôture du budget d'investissement 2014 intervenant le 31/12/2014, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2014 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 3 500 € pour l'achat du nouveau photocopieur scanneur.

Ор	Intitulé	Budget 2014 avec DM	Dépenses Réalisées	RAR 2014
56	AQUISITION AUTRE MATERIEL	8500€	1851.50€	3500 €
	Total			3500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte l'état des restes à réaliser d'un montant de 3500 € TTC
- Autorise le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

2015-03. Logement Communal - Révision du loyer

M. le Maire expose que le décompte de charges de 2013 n'a pas été effectué au 1^{er} janvier 2014 et par conséquent le locataire actuel du logement communal situé 9 rue Principale, se voit devoir régler les charges de 2013 et de 2014.

Compte tenu de la somme importante à régler due au rappel de charges pour 2013 et 2014, M. le Maire propose de ne pas appliquer la révision annuelle au loyer.

De plus et afin de faciliter la gestion comptable, M. le Maire, sur les conseils du trésorier de Saverne, propose d'appliquer la révision de loyer au 1^{er} janvier de l'année civile en cours et plus au 15 octobre comme pratiqué auparavant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas appliquer de révision annuelle au loyer pour 2015,
- d'appliquer la révision du loyer au 1 janvier de l'année civile
- autorise le Maire à signer les pièces à intervenir

2015-04. Demandes de subvention

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes demandes de subvention.

- Groupement de Gestion Cynégétique de Haslach et environs »
- Association Prévention Routière
- l'Amicale des donneurs de sang Dimbsthal, Salenthal, Singrist
- AIDES
- · Association Paysages d'Alsace
- APF (Association des Paralysés de France)
- Josephine CAREL pour le financement d'un stage au CANADA dans le cadre de ses études

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- de rejeter à 1 voix « pour », 6 « contre » et 4 « abstention » la demande de subvention de l'Association AIDES
- de rejeter à l'unanimité la demande de subvention de l'Association des Paralysés de France et de l'Association de Prévention Routière
- de rejeter à 3 voix « pour », 7 « contre » et 1 « abstention » la demande de subvention de Carel Joséphine
- de renouveler son soutien au Groupement de Gestion Cynégétique de Haslach et environs » en adhérant au groupement pour un coût de 60 €. Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget 2015.
- de renouveler son soutien à l'Amicale des donneurs de sang Dimbsthal, Salenthal, Singrist en accordant une subvention de 200 euros. Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget 2015.
- Autorise le maire à signer les pièces à intervenir

2015-05. Affectation du produit des baux de chasse communaux

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles proposant d'affecter le produit de la chasse à la cotisation d'assurance accidents agricoles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de ne pas affecter le produit de la location de chasse au paiement de la cotisation d'assurance accidents agricoles.
- D'affecter l'argent de la chasse à l'entretien des chemins ruraux de la commune en fonction des besoins
- Autorise le maire à signer les pièces à intervenir

2015-06 DETR 2015

M. le Maire expose que dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015, le projet du terrain multisports fait partie des opérations éligibles et pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 20 % au minimum et dans la limite du plafond de 80 % des aides publiques cumulées

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire à nouveau le projet du terrain multisports au BP 2015 et de solliciter de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 60 % dans le cadre de la DETR 2015, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES:

Terrain Multisports (Coût Global° 51 893€HT

FINANCEMENT

Aide financière DETR (base de 60%)

24908 €HT

Jeunesse et Sports (base de 20%)

8303 €HT

Fonds disponibles de la Commune

21682 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'inscrire le projet du terrain de multisports au Budget Primitif 2015
- sollicite de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 60% dans le cadre de la DETR 2015 pour la réalisation du terrain multisports
- approuve le plan de financement tel qu'il est présenté
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2015-07 Avenant 6 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion

Le Maire informe que le taux de cotisation au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion passera de 0,25% en 2014 à 0,45% de la masse salariale pour 2015. Les raisons de cette évolution tiennent

- d'une part au recrutement d'un 4^{ème} médecin et au recrutement à venir d'un infirmier du travail venant renforcer l'équipe pluridisciplinaire du Centre de Gestion, dans un objectif d'amélioration du service apporté aux collectivités et de garantir un suivi régulier des agents.
- Et d'autre part aux observations de la Chambre Régionale des Comptes qui, dans son rapport concernant le Centre de Gestion, exige de faire supporter les coûts du service par les collectivités et établissements bénéficiaires en refacturant la totalité des charges du service.

Toutefois, afin de ne pas alourdir conséquemment les budgets des collectivités, une diminution de la cotisation additionnelle également versée au Centre de Gestion baisse de 20 % et passe au 1^{er} janvier 2015 à 0,33%.

Dans ces conditions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°6 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion 67
- Autorise le Maire à signer l'avenant 6 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion 67 ainsi que les pièces à intervenir

2015-08. Divers et Informations

2015-08. 01 Opération nettoyage de printemps

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de porter l'opération « nettoyage de printemps » au samedi 28 mars 2015.

Le rendez-vous est fixé à 8h30 à l'atelier communal.

Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire, Compte tenu de la réception des délibérations à la Sous-préfecture de Saverne et de sa publication

Le Maire, Claude SCHMITT



Suivent les signatures des membres présents

MM.

M. AMAT

D. ANTONI

S. DIETRICH

Mme C.EHRHARDT

G.EINSELEN

M. HISS

Y. STEVAUX

S. WENDER

A.WOLBERT

Melle J. ZAGALA

1